

Bulletin de salaire négatif

Par cof, le 05/05/2012 à 17:35

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis plus de 6 mois et ma feuille de paie est négative, est ce légale? Dois je de l argent a mon entreprise? de plus ma feuille de paie n est jamais la même et je ne suis pas le seul dans l entreprise, que puis je faire légalement?

Par pat76, le 06/05/2012 à 17:23

Bonjour

Vous cotisez à une caisse de prévoyance imposée par votre convention collective ou par l'employeur?

Par cof, le 08/05/2012 à 11:37

imposée par l'employeur. Sans avoir touché aucune indemnités de la prévoyance, il maugmente encore le net négatif de 30 euros et sans avoir passé d'ijss.

Par pat76, le 09/05/2012 à 14:01

Bonjour

Vous avez pris contact avec la caisse de prévoyance pour lui signaler que vous êtes en arrêt maladie. Vous envoyez les copies des attestations des indemnités journalières que vous percevez de la CPAM?